



# RECENSEMENT DES ENFANTS DE 2 ANS

## ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027



Pour la rentrée scolaire de septembre 2026, la ville de Sainte-Anne poursuit son effort pour scolariser les enfants de 2 ans domiciliés à Sainte-Anne (nés entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024).

### RECENSEMENT DE MON ENFANT

GARÇON

FILLE

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né.e le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de naissance (commune et département) : \_\_\_\_\_

Adresse de l'enfant : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

### REPRÉSENTANT LEGAL 1

Lien de parenté :  Mère  Père  Autre : \_\_\_\_\_  Autorité parentale

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél domicile : 0590\_\_\_\_\_ Tél Portable : 0690\_\_\_\_\_

Situation professionnelle (obligatoire) : \_\_\_\_\_

### REPRÉSENTANT LEGAL 2

Lien de parenté :  Mère  Père  Autre : \_\_\_\_\_  Autorité parentale

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle de l'enfant) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél domicile : 0590\_\_\_\_\_ Tél Portable : 0690\_\_\_\_\_

Situation professionnelle (obligatoire) : \_\_\_\_\_

### ENGAGEMENT

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la ville de Sainte-Anne tout changement dans la situation de mon enfant au cours de sa scolarité. Tout usage délibéré de faux est passible de peines prévues par le code pénal. Art.441-7.

Sainte-Anne, le \_\_\_\_\_

Écrire la mention « Lu et approuvé »

Parent ou représentant(e) 1

Écrire la mention « Lu et approuvé »

Parent ou représentant(e) 2

Signature

Signature

**Rappel : en vertu de l'article 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale. La demande de dérogation constitue un acte usuel.**

### CADRE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION

DOSSIER REÇU DANS LE SERVICE LE : \_\_\_\_\_

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE :  ACCORDÉE  REFUSÉE

FAIT À SAINTE-ANNE, LE \_\_\_\_\_

(CACHET DE LA COMMUNE ET SIGNATURE DU MAIRE)

Les informations recueillies sur cette demande sont enregistrées ou non dans un fichier informatisé par la Direction de l'éducation au service vie scolaire pour les finalités du traitement. Elles sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et à la portabilité des données) en justifiant votre identité et en adressant votre demande :

- par courrier : Mairie de Sainte-Anne - Déléguée à la protection des données - Hôtel de Ville - Place SCHOELCHER
- par mail : dpd@ville-sainteanne.fr

Pôle Enfance Education - Direction de l'éducation

Rue César GALAS - Bourg - ☎: 0590 85 59 92 - 📩: vie.scolaire@ville-sainteanne.fr

Ouvert les lundis de 7h30 à 16h30, les mardis et jeudis de 7h30 à 14h30 et les mercredis et vendredis de 7h30 à 13h30